

PUBLICATION SUR INTERNET

En application des dispositions du **Code Général des Collectivités Territoriales**, et notamment des dispositions **des articles L 2121-24, L 2131-1 et de l'article R 2131, relatives au caractère exécutoire et à l'ouverture des voies et délais de recours**, la Commune de Clermont-Ferrand a publié sur son site internet le 27 mars 2023 les actes administratifs listés en annexe.

Ces documents sont mis à la disposition du public et consultables au service des Archives en Mairie, rue Philippe Marcombes, du lundi au vendredi de 8 h 30 à 16 h 30.

L'affichage de l'information de cette publication a été effectué sur internet à compter du 27 mars 2023 pour une durée de deux mois.

Fait à Clermont-Ferrand, le 27 mars 2023

Pour servir et valoir ce que de droit

Le Maire


Olivier BIANCHI



ANNEXE :
Certificat de publication sur internet d'actes administratifs
du 27 mars 2023

- Arrêté du 14 mars 2023 portant ouverture d'une enquête publique pour le déclassement d'une portion de voie correspondant aux rues Henry Andraud et Pomel situées sur le territoire de la Ville de Clermont-Ferrand du 6 avril au 20 avril 2023 inclus.